

Assemblée Générale de l'Association Hoche Retraite

Les Salons Hoche, mardi 26 mai 2015

Ordre du jour:

➤ **Rapport moral et financier**

- 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
- 2 - Évolutions fiscales,
- 3 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales,
- 4 – Vie de l'association

➤ **Vote des résolutions**

- Approbation du Rapport moral et financier
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
- Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration

➤ **Contexte économique**

➤ **Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie**

➤ **Impacts des évolutions règlementaires**

1 - Évolutions législatives et réglementaires

Au plan Européen

- Impacts de la Directive européenne du 21/05/2013 sur le **dispositif de médiation** des assurances

Au plan National

- Adoption de la **loi Eckert**
- Nouveaux contrats pouvant être proposés par les assureurs:
« **Vie Génération** » et « **Euro-croissance** »
- Fichier déclaratif **FICOVIE**

Au plan
européen

Ajustement du dispositif de médiation avant le 9/07/2015

→ Exigences fortes quant à l'accès des consommateurs à la médiation, ainsi qu'à l'indépendance, la compétence et l'impartialité des médiateurs.

→ **Le choix de Neuflyze Vie** s'inscrit dans une démarche globale de la profession de l'assurance sous la houlette des fédérations FFSA¹ et GEMA² de mutualiser la médiation au sein d'une structure nouvelle de « médiation de l'assurance ».

Cette structure a un statut d'association ouverte aux assureurs et aux courtiers. Elle adopte les règles de la médiation. Elle est indépendante. Neuflyze Vie a rejoint cette structure à compter du 1^{er} mai 2015.

1 : FFSA- Fédération Française des Assurances

2 : GEMA – Groupement des Entreprises et Mutuelles d'Assurance

**Au plan
national**

Adoption de la Loi Eckert le 13/06/2014

→ Entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016

→ Concerne les contrats d'assurance-vie en déshérence :

Objectif :

- Favoriser l'information des adhérents sur l'arrivée à terme de leurs contrats
- Prévenir et régler le sort des contrats en déshérence

Le texte prévoit de nouvelles règles concernant

- ✓ l'information des contractants
- ✓ l'évolution du dispositif de recherche
- ✓ l'information des bénéficiaires
- ✓ la revalorisation des capitaux décès et le plafonnement des frais
- ✓ l'affectation des capitaux des contrats en déshérence –
Acquisition à l'Etat

Au plan
national

Nouveaux contrats pouvant être proposés par les assureurs depuis le 1^{er} janvier 2014

➤ Le contrat « Vie Génération »

- 100 % UC dont 33 % investis dans :
 - Logement social ou intermédiaire *ou*
 - Économie sociale et solidaire *ou*
 - Capital risque *ou*
 - Entreprises de taille intermédiaire
- Possibilité de transfert d'un contrat existant (jusqu'au 01/01/2016) ou ouverture d'un nouveau contrat.
- Incitation fiscale, avec abattement spécifique de 20 % (applicable avant l'abattement de 152.500 € par part transmise)

Au plan
national

Nouveaux contrats pouvant être proposés par les assureurs depuis le 1^{er} janvier 2014

- Le contrat « Euro-croissance »
 - 2 formes possibles :
 - Contrat monosupport => 100 % investis sur un fonds Euro-croissance
 - Contrat multisupport => cohabitation du fonds Euro-croissance avec un fonds € et des UC.
 - Mécanisme du fonds Euro-croissance :
Constitution d'une provision de diversification (PDD) permettant à l'assureur d'investir dans des actifs plus risqués que les fonds € « classiques ».
 - 2 types de supports possibles :
 - Sans garantie au terme (constitution de 100 % de PDD)
 - Garantie au terme (lequel ne peut être inférieur à 8 ans)

Au plan
national

Création d'un fichier FICOVIE

Nouvelles obligations déclaratives des assureurs auprès de l'administration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2016.

- Déclarations « événementielles » pour la souscription et le dénouement des contrats.
- Déclaration annuelle pour tous les contrats dont la valeur au 1^{er} janvier est $\geq 7,500$ €

Rappel : Double objectif du fichier FICOVIE

- ⇒ Lutter contre l'évasion fiscale
- ⇒ Améliorer le suivi des contrats non réclamés

2 - Évolutions fiscales

- Loi américaine FATCA
- Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2014

Evolutions Fiscales

Loi américaine FATCA

- Entrée en vigueur le 01/07/2014
- Objectif : lutte contre l'évasion fiscale
- Obligation de déterminer le statut Fatca « Non US Person » ou « US Person » (pour ces dernières déclarations par l'assureur auprès de l'IRS (International Revenue Service)).
- Basé sur la présomption d'américanité de tous les clients => le client doit s'autocertifier au moyen d'un formulaire lors de la souscription d'un nouveau contrat (assurance vie ou capi),

A compter du 01/01/2016 = dispositif similaire dans le cadre de l'AEOI (Automated Exchange Of Information). Programme d'échange établi par l'OCDE et le G20. Une cinquantaine de pays dont la France ont signé un accord multilatéral. A terme 98 pays se sont engagés à mettre en place l'AEOI.

Evolutions Fiscales

Loi de financement de la sécurité sociale pour 2014

- Pour mémoire : fin de l'application des taux historiques pour le calcul des prélèvements sociaux des contrats d'assurance vie.
=> les produits sont soumis au taux en vigueur au moment du rachat (15,5 % au 01/01/2014)
- Règle des taux historiques maintenus sur les plus-values réalisées pendant les 8 premières années du contrat (pour les contrats souscrits entre le 01/01/1990 et le 25/09/1997, sur les versements avant le 25/09/1997).
- Nouvelles règles applicables à compter du 26/09/2013, avec période transitoire accordée aux assureurs pour adapter leurs systèmes informatiques.

Neuflice Vie applique cette nouvelle règle depuis le 14/10/2014. Les clients concernés par une régularisation des prélèvements sociaux ont reçu un courrier adressé le 19/12/2014 => Régularisation via l'IFU 2015

3 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales

Rapport du Conseil d'administration sur la mise en œuvre de la délégation votée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2014 :

- Conditions générales à effet du 01/01/2015 pour
 - Hoche Patrimoine Advisors
 - Hoche Patrimoine Innovation
- Option «Hoche Patrimoine Multisupports Vie Génération»

➤ Évolutions des conditions générales à effet du 1^{er} janvier

| Conditions générales des produits | Capitaux Décès (1) | Euro Dyn | Ajout supports « Non DSK » |
|---|--------------------|----------|----------------------------|
| Hoche Patrimoine Advisors (CG n°11) | ✓ | ✓ | |
| Hoche Patrimoine Innovation (CG n°9) | ✓ | ✓ | ✓ |

(1) Ajustement des modalités de détermination du capital décès (résolution votée en AG 2013)

Capitaux décès

Homogénéisation des règles de détermination du capital décès, pour les multisupports.

Résolution n°5 votée le 28 mai 2013 – Rappel du principe (1/2) :

- **Sécuriser toute l'épargne en unités de compte, dès la connaissance du décès** par l'assureur, pour éviter un risque de marché pendant le délai de constitution du dossier de règlement et non plus attendre la date de règlement au bénéficiaire.

Règle déjà en place pour les contrats

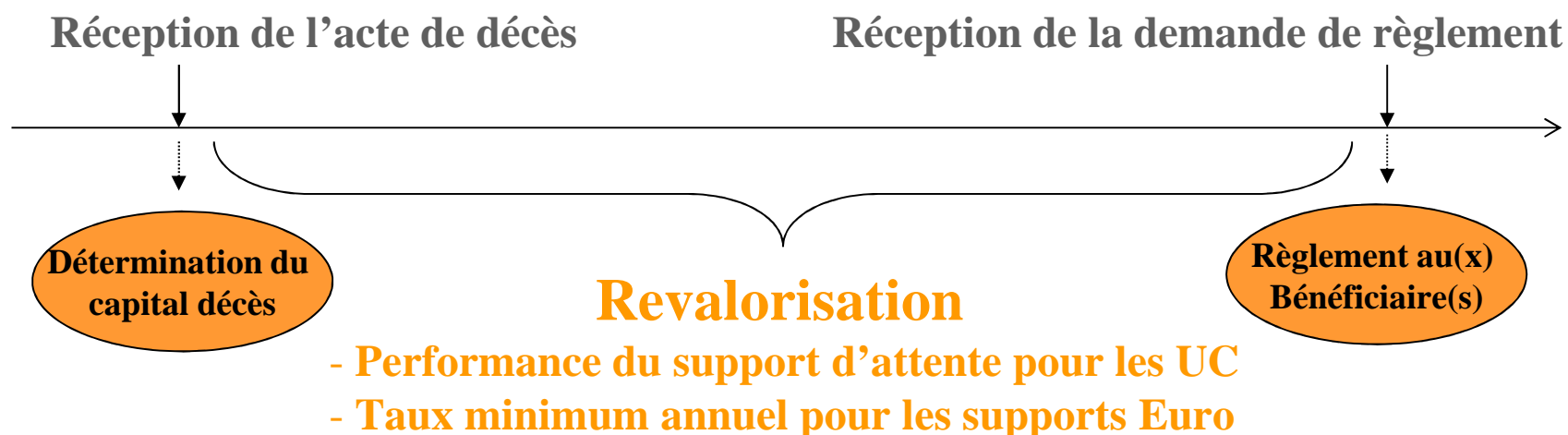
- **Hoche Patrimoine Evolution**
- **Hoche Diversifié**
- **Hoche Patrimoine Première génération**
- **Hoche Patrimoine Deuxième génération**
- **Hoche Patrimoine Multisupport**
- **Echiquier Club**
- **Triptis Patrimoine**

Capitaux décès

Homogénéisation des règles de détermination du capital décès, pour les multisupports.

Résolution n°5 votée le 28 mai 2013 – Rappel du principe (2/2) :

- **Revaloriser le capital décès**, à partir de la connaissance du décès par l'assureur et **pendant tout le délai de constitution du dossier de règlement**



Support euro- dynamique

Option dynamique du fonds euros (avec prise de risque)

- ➔ Possibilité, tout en conservant la garantie en capital, mais en renonçant au TMGA, de surperformer par rapport au rendement d'un fonds Euro classique.
- ➔ Rappel, option ajoutée au 1^{er} janvier 2013 pour :
 - Hoche Patrimoine Deuxième génération,
 - Hoche Patrimoine Evolution,
 - Hoche Patrimoine Multisupport,
 - Triptis Patrimoineet au 1^{er} janvier 2014 pour :
 - Hoche Diversifié
 - Hoche Patrimoine Première génération,
 - Echiquier Club.

**Hoche
Patrimoine
Innovation**

Ajout de supports « Non DSK »

Au-delà du support Euro-Dynamique, le contrat Hoche Patrimoine Innovation a également été enrichi d'un support en euros et de supports en UC non éligibles au régime fiscal des « Contrats investis en actions » dits « DSK ».

Tous ces nouveaux supports sont réservés aux adhérents ayant, après analyse de leur situation avec leur conseiller, renoncé définitivement à cet avantage (exonération d'impôts en cas de rachats après 8 ans, pour l'ensemble des produits de l'adhésion).

Nouvelle Option

« Vie Génération » (depuis le 14/04/2015)

- Proposée lors de l'adhésion au contrat Hoche Patrimoine Multisupport
- Mandat de gestion spécifique respectant les critères d'investissement de ce régime fiscal (33 % au minimum en PME-ETI)
 - ➔ Plus de 70 supports en UC ont été sélectionnés
 - ➔ 2 profils de gestion sont proposés : « Equilibre » ou « Dynamique »
- 2 conditions :
 - La totalité de l'épargne doit être investie dans le compartiment classique sous mandat,
 - La garantie plancher n'est pas applicable

Un transfert d'épargne depuis une adhésion existante à un contrat d'assurance-vie Neuflyze Vie est possible jusqu'au 31/12/2015

4 - Vie de l'association

- Evolution du Conseil d'Administration : Il est proposé la nomination d'un administrateur supplémentaire.



M. Julien TERRAMORSI a débuté sa carrière en 1998 au Service de l'Inspection de la Commission des Opérations de Bourse, devenue depuis l'Autorité des Marchés Financiers. Au sein de l'AMF, il a ensuite rejoint en 2007 le Département des Prestataires, de la Gestion et de l'Épargne, où il était en charge des opérateurs de marché et particulièrement de la supervision de NYSE Euronext. En 2010, Julien TERRAMORSI rejoint Neuflyze Vie pour prendre en charge la Direction des Risques, nouvellement créée.

4 - Vie de l'association

- Evolution du Conseil d'Administration :
 - A ce jour, 10 mandats d'administrateurs, dont 4 arrivent à échéance,
 - Proposition de renouveler ces 4 mandats pour 3 années.

- Bulletin n°27 diffusé en janvier 2015, consacré aux incidences de la loi Eckert relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence.

4 - Vie de l'association

- Composition du bureau :



Jean MOREAU, Président



Jocelyne CHEVALLIER, Secrétaire



Josiane FABRE, Trésorière

4 - Vie de l'association

- Autres administrateurs :



Loïc BEURIOT



Jean Pierre BOMBET



Sophie BORDELET



Antoinette GRATALOUP



Joëlle LALOUX



Francis LE PONT



Marie-Emmanuelle SCHILTZ

Renouvellement de mandats :



Retraitée du secteur bancaire,
Madame Jocelyne CHEVALIER est Administrateur de
l'Association Hoche Retraite depuis le 22 novembre 2005.

Elle assume depuis cette date les fonctions de secrétaire.

Renouvellement de mandats :



Monsieur Loïc BEURIOT est notaire dans le Cabinet Clerc Beuriot Leroy et Jubault. Il est spécialiste dans le droit de la famille.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 8 juin 2009.

Renouvellement de mandats :



DES Droit, Sciences Po, MBA KELLOGG School of Management, Monsieur Jean-Pierre BOMBET a exercé des fonctions marketing-ventes et de direction générale pour des entreprises du luxe (KRONENBOURG, DELSEY, CROSS, TUMI, FAUCHON).

Actuellement Président de LAXMI INTERNATIONAL, société de conseil en développement international.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 8 juin 2009.

Renouvellement de mandats :



Retraité de la Banque Neuflyze OBC où il a exercé les fonctions de Directeur Administratif au sein de la Direction des Ressources Humaines, Monsieur Francis LE PONT est :

- Administrateur au sein de l'Association Hoche Retraite depuis le 18 décembre 2006,
- Administrateur, représentant le Medef, au sein de plusieurs instances du groupe KLESIA, 5^{ème} groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif (Retraite, Santé, Prévoyance, Dépendance, Action sociale) issu de l'union des groupe Mornay et de Dumas Opéra (D&O) en juillet 2012.

Il est entre autre, Administrateur de la CRPB (ancienne Caisse de Retraite du personnel des banques), Administrateur de Klesia Retraite ARRCO, et Administrateur de Klesia Mutuelle.

4 - Bilan et compte de résultats au 31.12.2014*

| Compte de résultat - exercice 2014 | | | |
|------------------------------------|---------------|--|-----------------|
| Charges | | Produits | |
| Frais de fonctionnement | 58 375 | Cotisations Plus-values sur OPCVM | 22 225 1 075 |
| Excédent d'Exploitation | 20 894 | Neuflyze Vie - Remboursement de frais | 55 969 |
| Total | 79 269 | Total | 79 269 |

* en Euro

4 - Bilan et compte de résultats au 31.12.2014*

| Bilan au 31/12/2014 | | | |
|---------------------|----------------|------------------------|----------------|
| Actif | | Passif | |
| Compte courant | 28 275 | Fonds associatif | 137 381 |
| Dépôt à terme | 130 000 | Résultat de l'exercice | 20 894 |
| Total | 158 275 | Total | 158 275 |

* en Euro

Ordre du jour:

➤ Rapport moral et financier

- 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
- 2 - Évolutions fiscales,
- 3 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales,
- 4 – Vie de l'association

➤ **Vote des résolutions**

- **Approbation du Rapport moral et financier**
- **Nomination d'un nouvel administrateur**
- **Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance**
- **Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration**

➤ Contexte économique

➤ Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

➤ Impacts des évolutions réglementaires

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du **rapport moral et financier de l'Association**, approuve le dit rapport et les **comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014** tels qu'ils lui sont présentés faisant apparaître un **résultat bénéficiaire de 20 894 euros**. Elle donne **quitus au Conseil d'Administration** pour sa gestion.

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur **Monsieur Jullien TERRAMORSI** pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de **Madame Jocelyne CHEVALLIER** pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de **Monsieur Loïc BEURIOT** pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de **Monsieur Jean-Pierre BOMBET** pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de **Monsieur Francis LE PONT** pour trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale renouvelle la délégation faite au Conseil d'Administration relative au pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats souscrits par l'Association Hoche Retraite.

Le champ de cette délégation couvre :

- Toute modification rendue nécessaire suite à une évolution législative, réglementaire de quelque nature qu'elle soit notamment civile, fiscale ou résultant d'une modification du code des assurances,
- Tout ajout de garantie facultative,

.../...

- Toute évolution :
 - des modalités de fonctionnement des contrats sans que cela n'engendre de surcoût ni de diminution des droits pour les adhérents et/ou bénéficiaires,
 - de la liste des supports d'investissement des contrats ainsi que de ces supports eux-mêmes.
- Tout ajout ou évolution :
 - de garantie sans que cela n'engendre de surcoût ni de diminution de droits pour les adhérents et/ou bénéficiaires,
 - d'option de gestion des supports d'investissement des contrats.
- En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en sera fait rapport à l'Assemblée Générale.
- Ce pouvoir est accordé pour une durée de 18 mois.

Ordre du jour:

➤ Rapport moral et financier

- 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
- 2 - Évolutions fiscales,
- 3 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales,
- 4 – Vie de l'association

➤ Vote des résolutions

- Approbation du Rapport moral et financier
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
- Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration

➤ **Contexte économique**

➤ Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

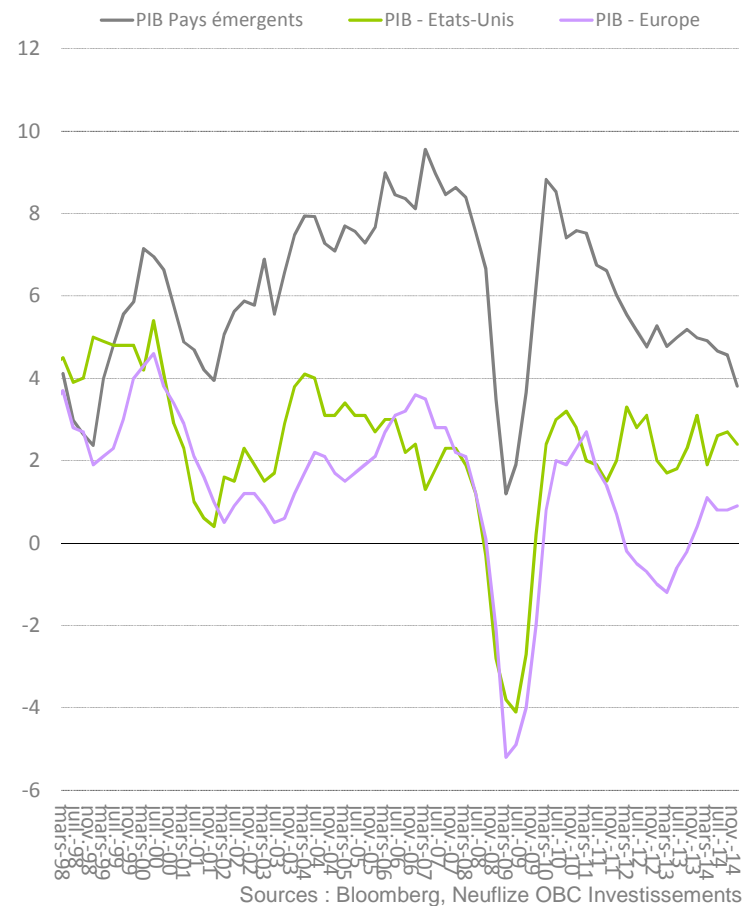
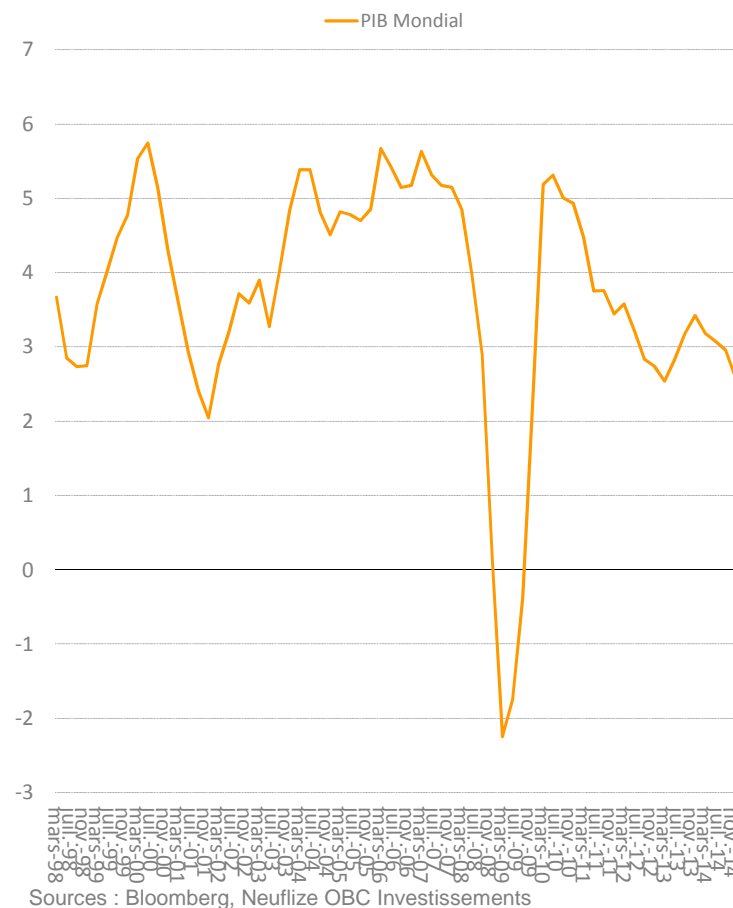
➤ Impacts des évolutions réglementaires

Présentation de

Monsieur Olivier RAINGEARD DE LA BLETIERE

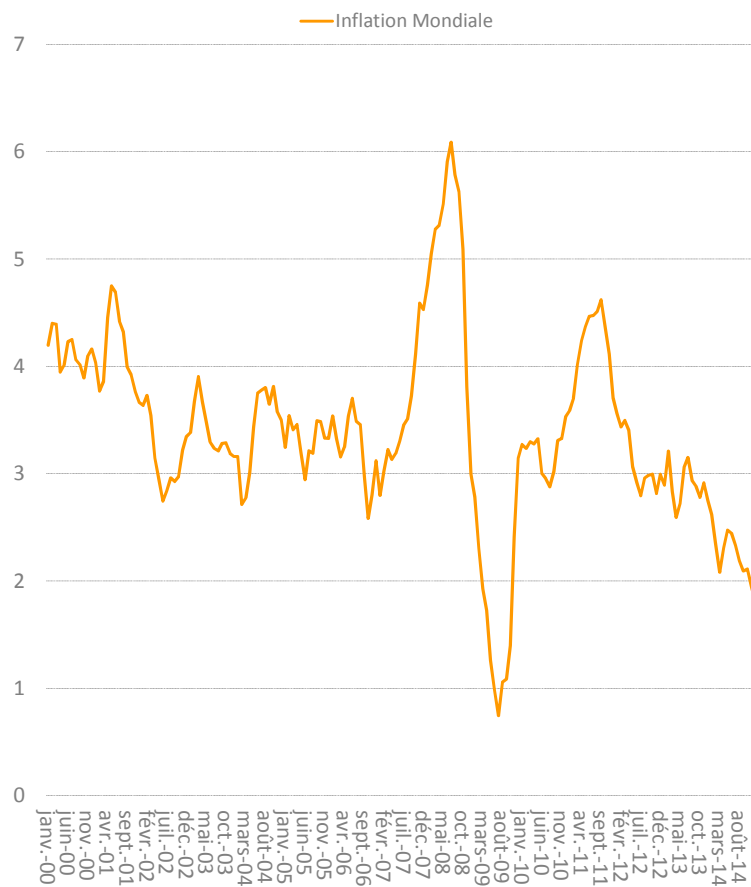
Responsable Stratégie d'Investissement
chez Neuflyze OBC Investissements

1. Une économie mondiale qui a de nouveau décéléré fin 2014

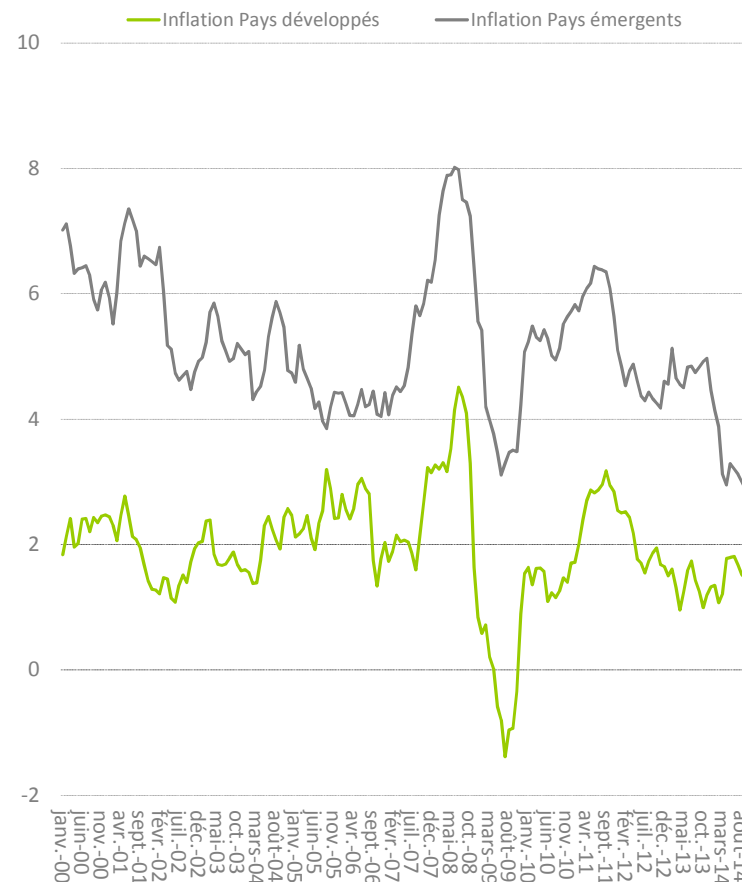


L'économie mondiale a globalement déçu en 2014: les Etats-Unis et l'Europe n'ont pas réussi à accélérer; les pays émergents ont encore décéléré

1. L'inflation a encore ralenti en 2014...



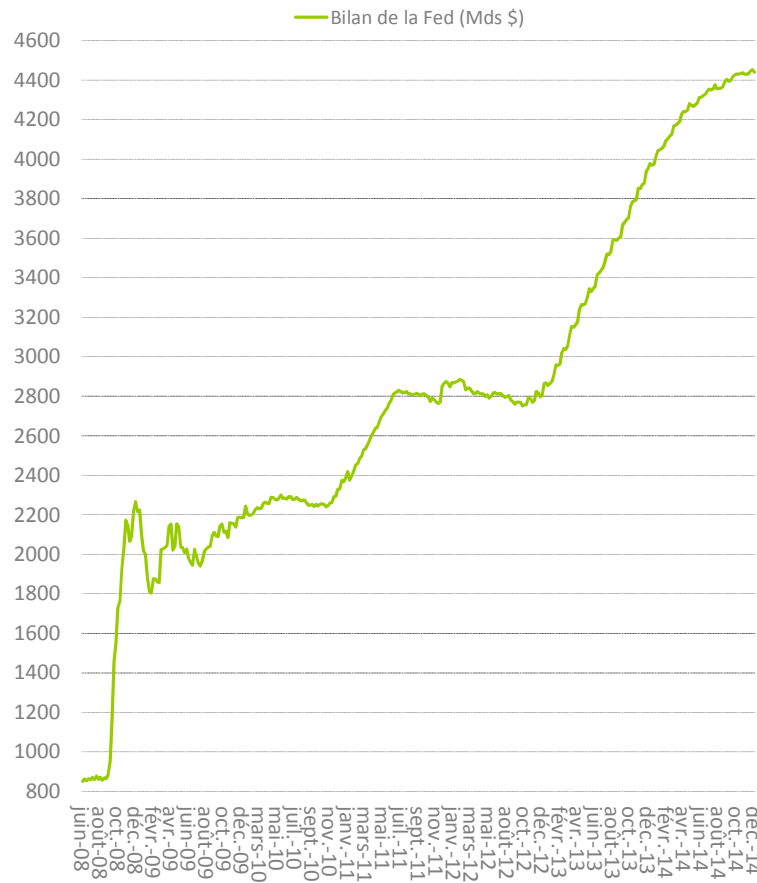
Sources : Bloomberg, Neufilize OBC Investissements



Sources : Bloomberg, Neufilize OBC Investissements

L'inflation a ralenti, sous l'effet de la baisse des prix des matières premières et des pressions déflationnistes en zone euro

2. ... incitant les banques centrales à poursuivre leur politique monétaire accommodante

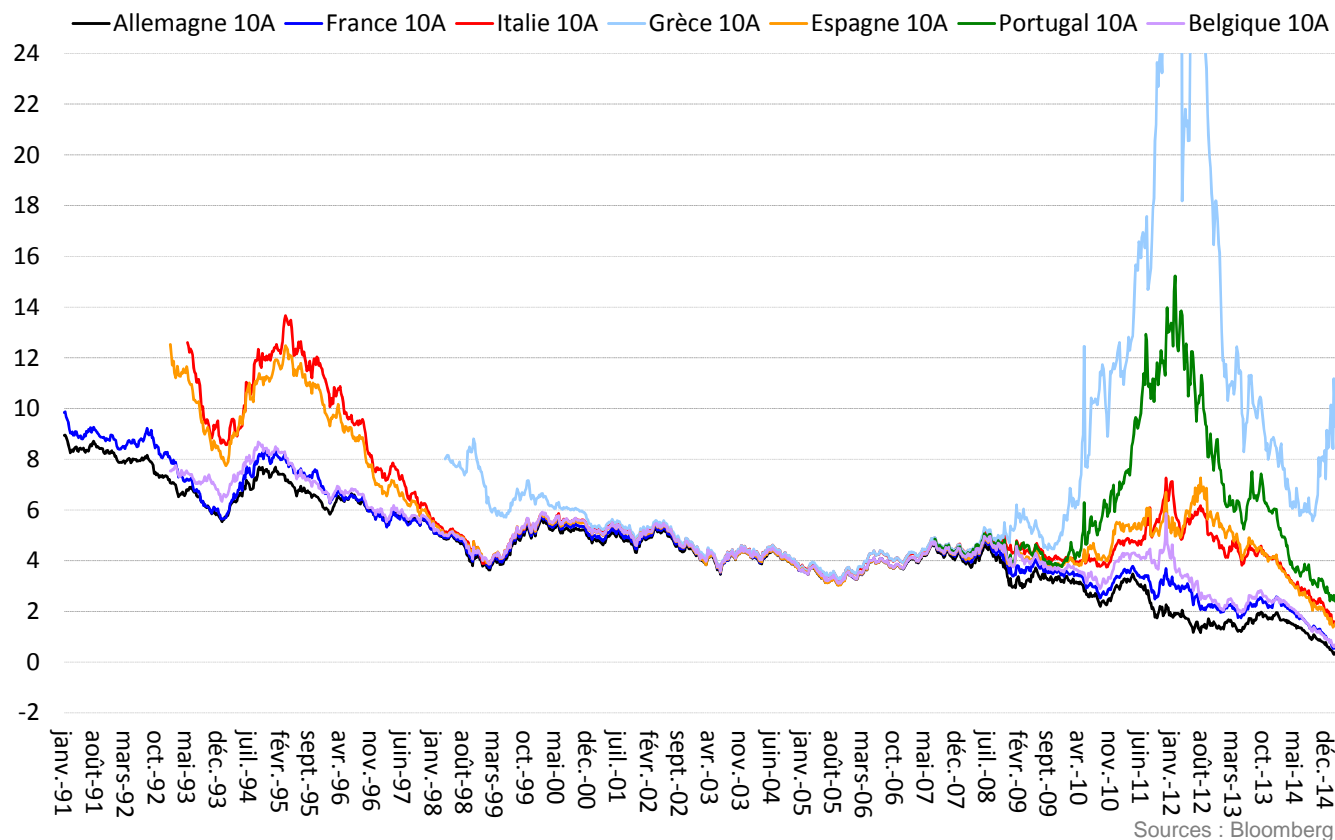


Sources : Fed

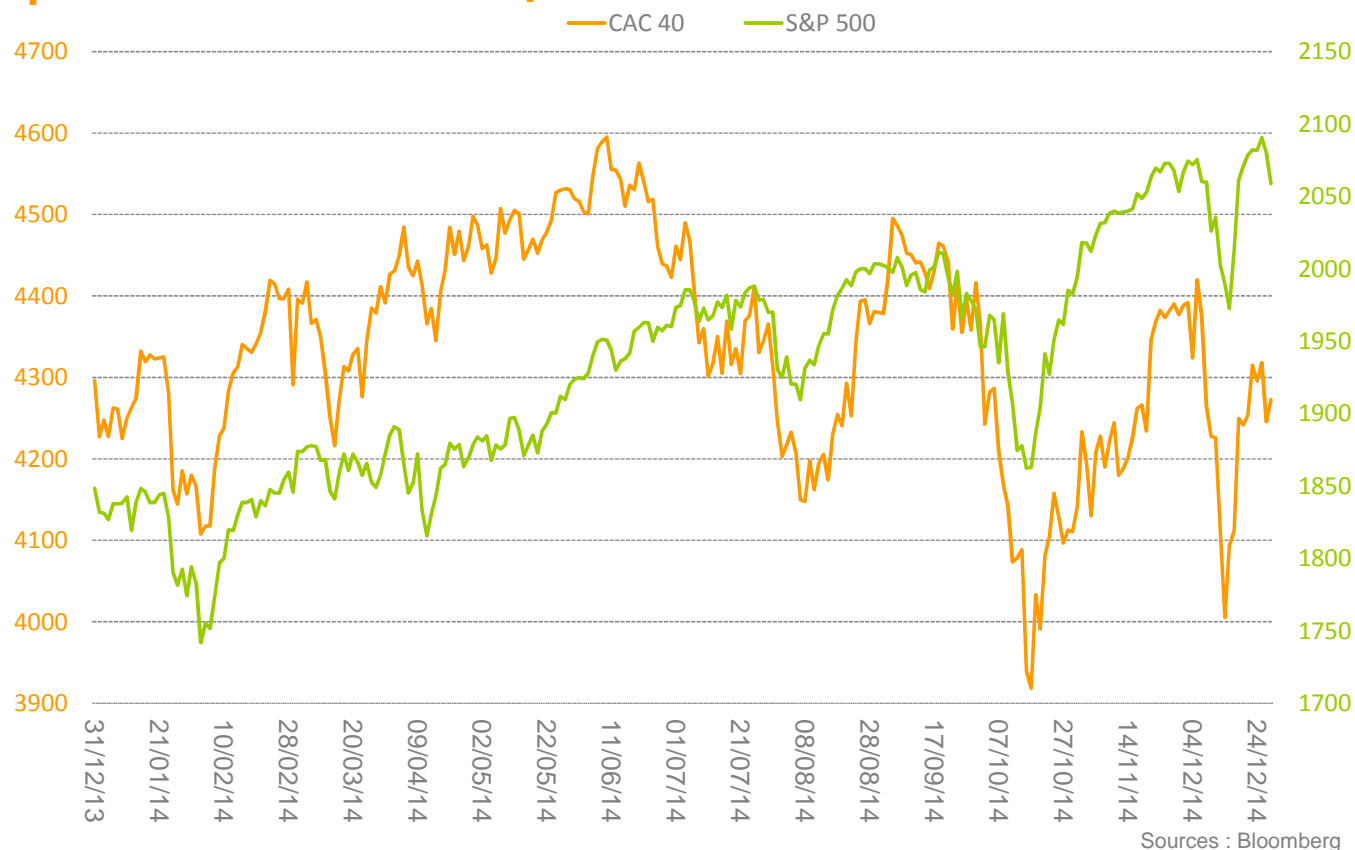


Sources : BCE

3. Marchés : les taux européens poursuivent leur mouvement de baisse et de convergence

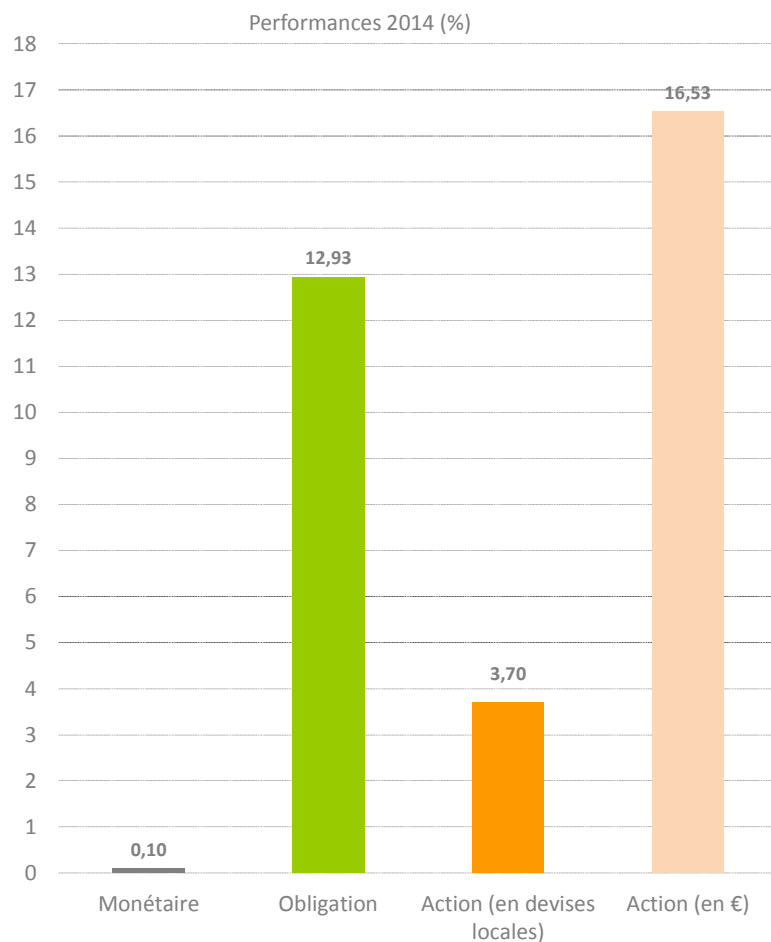


3. Marchés : les marchés actions poursuivent leur progression, de manière plus ou moins chaotique

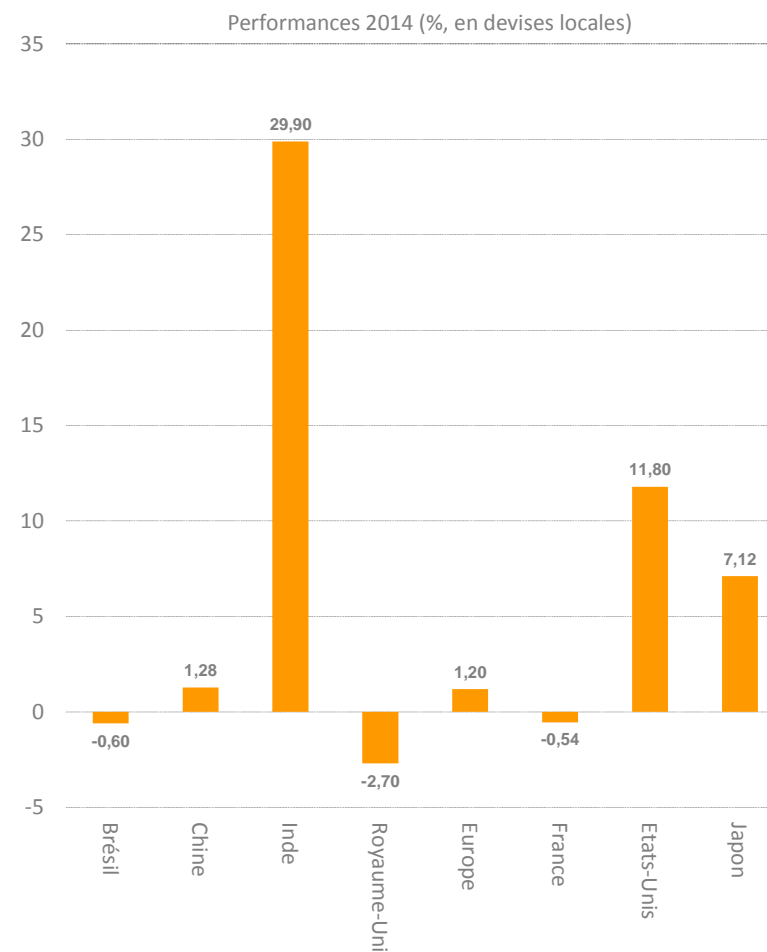


La volatilité a augmenté de manière sensible au second semestre, en particulier en zone euro

3. Marchés : performances 2014



Actions : indices MSCI et indices locaux; Obligations: EuroMTS;
Monétaire : Eonia Capitalisé, Sources : Bloomberg



4. Perspectives 2015

L'économie mondiale devrait progresser sur un rythme de croissance de l'ordre de 3,5%

- Les Etats-Unis devraient enregistrer une croissance de l'ordre de 2,5%
- L'Europe devrait progresser sur un rythme de croissance de l'ordre de 1,6%
- Les pays émergents devraient ralentir encore quelque peu au cours des trimestres à venir

Des risques demeurent, liés à la fragilité de la reprise européenne, à l'atterrissage des économies émergentes et à la fin de la politique monétaire *hyper* accommodante de la Banque centrale américaine

Ordre du jour:

- Rapport moral et financier
 - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
 - 2 - Évolutions fiscales,
 - 3 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales,
 - 4 – Vie de l'association

- Vote des résolutions
 - Approbation du Rapport moral et financier
 - Nomination d'un nouvel administrateur
 - Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
 - Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration

- Contexte économique

- **Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie**

- Impacts des évolutions réglementaires

Présentation de

Monsieur Arnaud ELMALEH

Directeur des Investissements
chez Neuflyze Vie



Politique d'investissement sur les fonds euros de Neuflize Vie

Assemblée Générale Hoche Retraite
26 Mai 2015

Le présent document ne constitue qu'une simple information sur les caractéristiques principales des fonds euros Neuflize Vie, particulièrement le fonds Hoche Retraite. Il ne constitue en aucune façon un conseil d'investissement ou de désinvestissement qui doit être fondé sur votre situation personnelle.

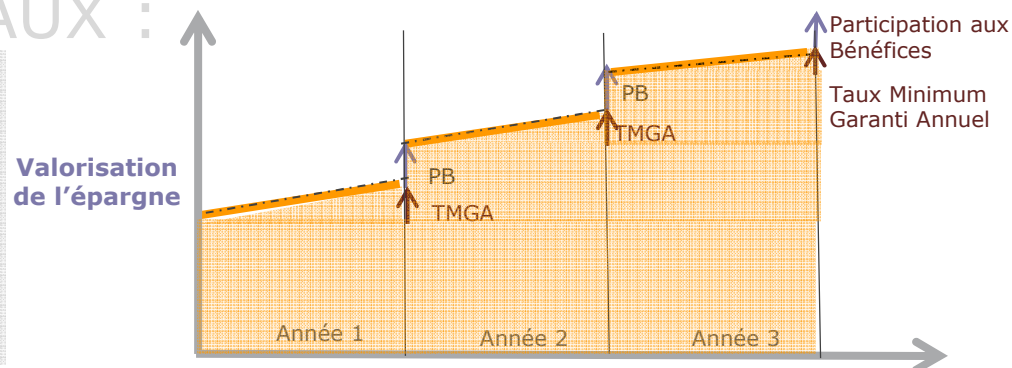
Mécanisme du Fonds Euro



PRINCIPES FONDAMENTAUX :

Garantie en capital permanente

- Sécurité de l'épargne
- Valorisation quotidienne au taux minimum garanti
- Participation aux bénéfices annuelle
- Disponibilité permanente de l'épargne



L'objectif de gestion du fonds euro est la recherche d'une valorisation régulière en minimisant les risques, d'où la nécessité d'investir sur des actifs qui génèrent du REVENU :

- des obligations (obligations d'états et obligations d'entreprises bien notées) avec pour objectif de les détenir jusqu'à maturité
- d'autres actifs (actions, immobilier, private equity...) dans un objectif de diversification et toujours pour leur REVENU
- Enfin, dans un souci de diversification des risques, l'assureur s'impose des limites : par type d'actifs, de signature, de secteur d'activité, géographique, type d'émetteurs...

Fonds en euro Hoche Retraite au 31 décembre 2014

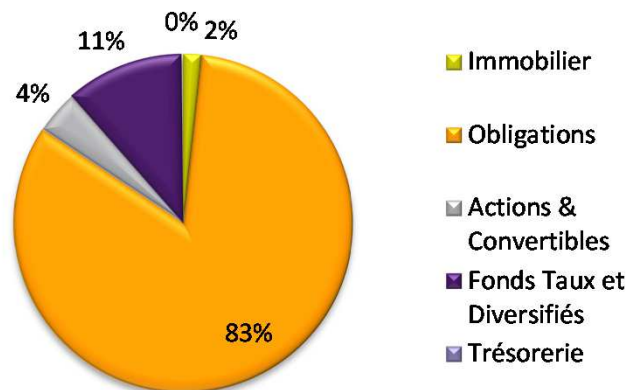
Structure et données clés



DONNEES CLES DU PORTEFEUILLE :

- Au 31 décembre 2014 le portefeuille se valorisait à 5 425 Meur.
- La collecte nette positive sur Hoche Retraite a été compensée partiellement par des arbitrages des assurés vers les unités de comptes ; le fonds a ainsi progressé légèrement sur 2014 (+2,7%), le reste de la hausse étant dû à l'augmentation de la valeur des actifs du fonds.

Structure des placements



STRUCTURE :

- Un fonds structurellement obligataire.
- Une recherche de diversification par les fonds taux et diversifiés, les actions et l'immobilier.

En 2014 :

- Augmentation de la poche de diversification
- Maintien du monétaire à un niveau minimum

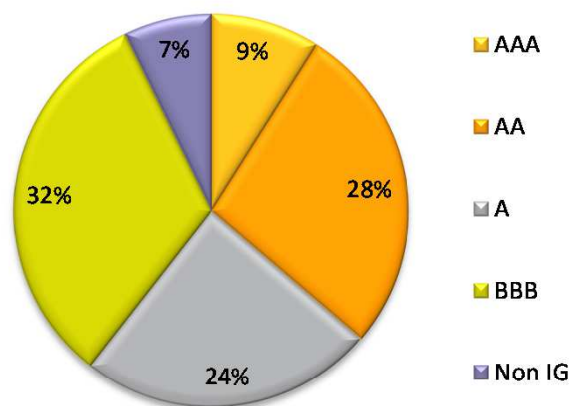
Fonds en euro Hoche Retraite

Zoom sur les obligations (1/2)



LES OBLIGATIONS : 83% DU FONDS HOCHÉ RETRAITE

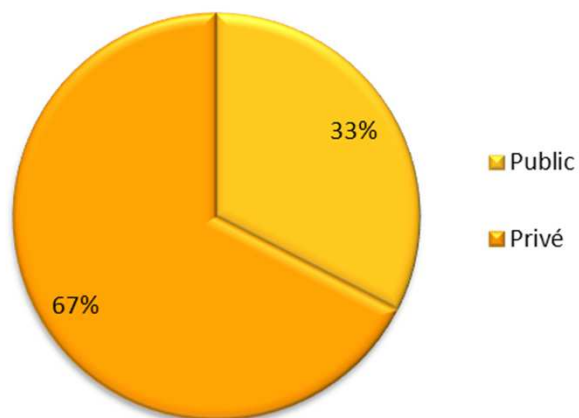
Notations financières des obligations



NOTATIONS :

- Une politique d'investissement qui privilégie les émetteurs de grande qualité, avec un rating moyen du portefeuille en progression continue qui est passé de courant 2014 de BBB+ à A-.
- En 2014 : Mise en place d'un processus visant à noter toutes nos lignes obligataires, poursuite des investissements sur des dettes privées.

Obligations - Ventilation Public / Privé



REPARTITION :

DETTES PUBLIQUES – DETTES PRIVÉES

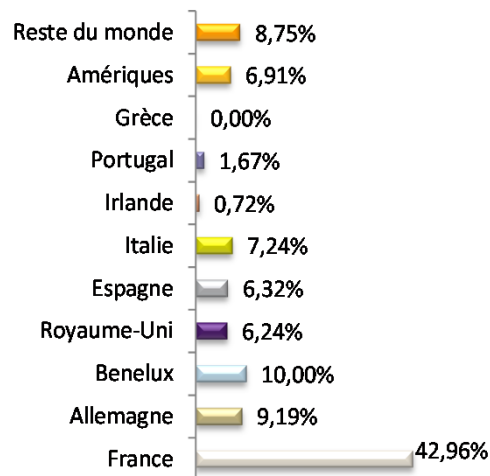
- A taux équivalents la politique d'investissement privilégie les émissions de dette privées court ou moyen terme plutôt que des émissions publiques long terme.
 - Duration de la poche obligataire : 4,5 ans.
- En 2014 : Légère augmentation du secteur public conjointe à une légère hausse de la duration.

Fonds en euro Hoche Retraite

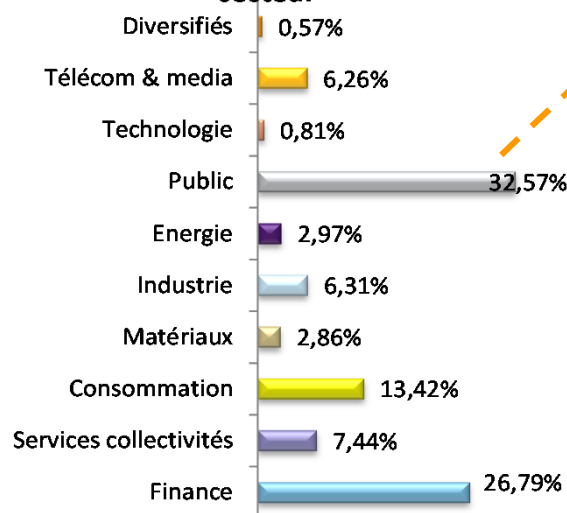
Zoom sur les obligations (2/2)



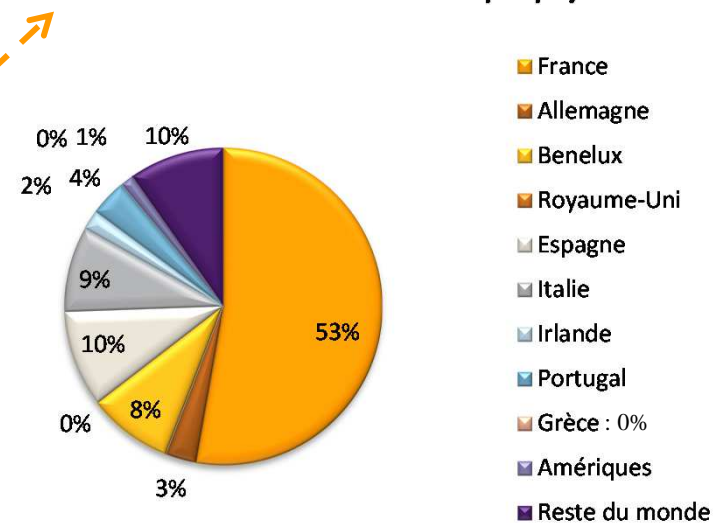
Obligations - Répartition par zone géographique



Obligations - Répartition par secteur



Ventilation des dettes souveraines par pays



- Une recherche de diversification géographique avec une prépondérance pour la France
- La devise des obligations détenues en direct est l'Euro à 100%

- Une recherche de diversification par secteur d'activité pour les investissements en dettes d'entreprises
- Représentativité proche du gisement obligataire en euro, avec une sous-représentation des financières malgré une légère hausse sur 2014.

- Prépondérance de la France dans les dettes souveraines
- Diminution mécanique des pays périphériques de la zone Euro.

Fonds en euro Hoche Retraite

Zoom sur les Investissements Diversifiants

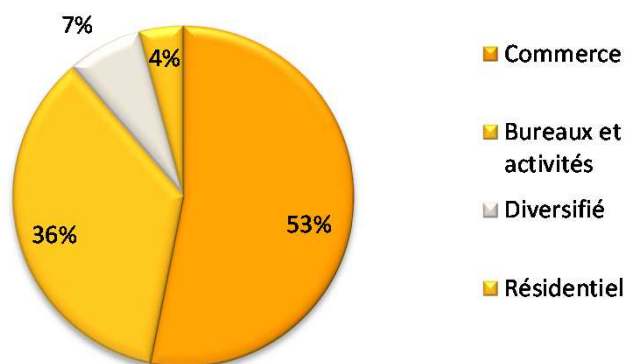


LES INVESTISSEMENTS DIVERSIFIANTS : 7% DU FONDS HOCHÉ RETRAITE

Une allocation qui vise à tirer profit de la désintermédiation du système financier en monétisant une moindre liquidité des supports sous-jacents.

La structure du bilan de la compagnie (Actif-Passif) permettrait de porter ces investissements à 30% des actifs. A ce jour un budget de 15% a été décidé.

Immobilier - ventilation



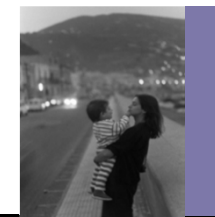
Fonds spécifiques contributeurs de diversification :

- L'objectif des investissements dans ces fonds est d'atténuer l'impact de la baisse des taux obligataires sur le résultat financier du fonds euro.
- Acteurs de la désintermédiation du monde financier, permettant d'obtenir du revenu dans un contexte de taux bas : fonds de place de financement de l'économie (secteur privé) et des collectivités locales, fonds de prêts aux entreprises, financement de projets d'infrastructure.
- Immobilier 2% : Investissements menés aujourd'hui principalement sur des OPCI, avec une prépondérance sur le commerce, mais aussi réalisés sur du bureau, de l'hôtellerie et des résidences seniors non médicalisées. Via la mise en place de deux mandats de gestion, cette allocation immobilière a vocation à atteindre 5%.



Conclusion

Conclusion



- Le fonds en euro est un placement de long terme conforme aux caractéristiques fiscales de l'assurance vie.
- L'objectif de gestion des fonds euro de Neuflyze Vie est la recherche d'une valorisation régulière (actifs qui génèrent du revenu : coupon, dividende...).
- Neuflyze Vie s'impose des contraintes de diversification et des limites de risque pour une gestion « bon père de famille » de ses fonds en euro.
- La stratégie d'investissement en 2014 a principalement porté sur des investissements sur des corporate de bonne qualité de durée courte et de sensiblement augmenter la diversification sur les autres actifs afin de limiter l'impact de la baisse des taux du marché obligataire.
- La stratégie d'investissement pour 2015 est de continuer à investir sur des obligations de bonne qualité et poursuivre la diversification sur d'autres.
- Les rendements des actifs des fonds euro sur 2014 ont permis de doter à la réserve de participation aux bénéficiaires (PPE), ce qui permet de renforcer la solidité des fonds euro pour les prochaines années.
- Neuflyze Vie s'appuie sur un actionnariat solide (Banque Neuflyze OBC et AXA France). La Compagnie couvre au 31/12/2014 à 125% sa marge de solvabilité avec ses seuls fonds propres durs.

Ordre du jour:

- Rapport moral et financier
 - 1 - Évolutions législatives et réglementaires,
 - 2 - Évolutions fiscales,
 - 3 - Évolutions de l'offre produit et des conditions générales,
 - 4 – Vie de l'association

- Vote des résolutions
 - Approbation du Rapport moral et financier
 - Nomination d'un nouvel administrateur
 - Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance
 - Renouvellement de la délégation de signature au Conseil d'Administration

- Contexte économique

- Politique d'investissement sur les fonds euro de Neuflyze Vie

- **Impacts des évolutions règlementaires**

Présentation de

Monsieur Stéphane GUTBUB

Directeur Marketing
chez Neuflyze Vie



Option « Vie Génération » L'offre Neuflyze Vie

AG Hoche Retraite 26 mai 2015

A l'origine, un rapport et une Loi ...

2 nouvelles offres en assurance créées par le législateur

Le rapport Berger-Lefebvre (avril 2013) :

- destiné à « **dynamiser l'épargne financière des ménages pour financer l'investissement et la compétitivité** »,
- visant à réorienter en 4 ans, 100 Md€ de patrimoine financier vers le financement productif des entreprises françaises, dont ¼ devrait être spécifiquement ciblé vers des PME et ETI.

L'article 9 de la loi de finances rectificative pour 2013 (29 décembre) :

- des nouveaux supports « **euro-croissance** » sur le principe des contrats « euro diversifiés »,
- des nouveaux contrats « **vie génération** » dont au moins 1/3 des actifs devront être investis dans des PME, ETI, du logement social et intermédiaire, des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

L'ordonnance du 26 juin, les décrets des 4 et 5 septembre et enfin l'arrêté du 12 septembre 2014 ont précisé le cadre réglementaire et technique de ces supports / produits.

Vie Génération, c'est

Un contrat uniquement en Unités de Compte (pas de support en euros).

Accessible en affaire nouvelle ou par transfert total ou partiel à partir d'un contrat d'assurance vie existant jusqu'au 31.12.2015 – antériorité fiscale conservée

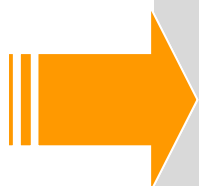
Un investissement au minimum de 33% du contrat dans :

- les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (fonds PEA PME conviennent, pas d'actions PME ETI en direct),
- le logement social et intermédiaire (SPI, OPCVI et SCPI composées d'immeuble relevant du logement intermédiaire, 1er fonds lancé par SNI filiale CdC),
- les entreprises de l'économie sociale et solidaire (pas encore précisé dans le décret).

Un avantage fiscal complémentaire : abattement de 20% sur les capitaux décès (issus de primes versées avant 70 ans), applicable avant l'abattement de 152.500 €

Cet abattement compensera la hausse du taux marginal du prélèvement :

- Avant : 0% jusqu'à 152.500 € par bénéficiaire, puis 20% jusqu'à 902.838 € et 25% au-delà
- Depuis le 01/07/14 : 0% jusqu'à 152.500 € par bénéficiaire, puis 20% jusqu'à 700.000 € et 31,25% au-delà



- A apprécier avec la prise de risque d'un **investissement à 100% en UC**
- dont **33% dans des unités de compte spécifiques** (PME/ETI, logement intermédiaire, éco sociale)
- pour un **gain fiscal maximum de 6,25%**

Pour quel adhérents ?

Ce produit s'adresse à des adhérents / assurés qui ont :

- une bonne connaissance des instruments financiers et des risques sur les investissements PME / ETI (particulièrement adapté aux adhérents ayant déjà une prise de risque équivalente dans des contrats existants : transferts partiels ou totaux)
- moins de 70 ans (pour les souscriptions)
- un montant d'investissement conseillé à minima 300/500 K€

En réponse aux objectifs suivants :

- Transmission du patrimoine & optimisation fiscale
- Diversification en terme d'investissement sur les supports proposés.

Attention, ces contrats n'ont pas d'intérêt :

- si le bénéficiaire est exonéré (conjoint, partenaire pacsé, OSBL), sauf en considérant les bénéficiaires de second rang
- si la valeur du contrat est inférieure à 152 000 € par bénéficiaire.

Cas particulier des transferts

- Contrats relevant exclusivement ou quasi totalement de l'article art. 990 I du CGI, versements sur le contrat d'origine faits avant les 70 ans de l'adhérent / assuré.
- Exclusion des contrats comportant des versements effectués avant le 13 octobre 1998 par un adhérent/assuré < 70 ans (capitaux décès exonérés)

Avant toute **souscription** ou **transfert**, il est conseillé d'analyser :

- l'intérêt de l'adhérent pour les PME/ETI , ainsi que la compréhension des risques encourus
- l'adéquation des clauses bénéficiaires avec l'intérêt fiscal du client.

Vie Génération : la solution Neulize Vie



Les adhérents à l'association Hoche Retraite ont la possibilité de :

- souscrire un contrat de type Vie Génération,
- ou transférer partiellement ou totalement leur(s) contrat(s) d'assurance vie Neulize Vie avant le 31/12/2015 en conservant l'antériorité fiscale des contrats.

Nom du contrat : Hoche Patrimoine Multisupport Vie Génération

Frais de transfert de 1,00% (taxe de 0,32% sur les montants issus des supports en euro transférés)

La liste des **supports proposés** :

- 39 supports NOI
- 25 supports en architecture ouverte
- + 5 supports PME ETI sélectionnés par NOI
 - Action France : Pluvalca Initiatives PME
 - Action européenne : DNCA PME C
 - Action européenne : Oddo active smaller companies
 - Action européenne : Mandarine PME R
 - Action européenne : AXA WF Framl. Europe MicroCap

L'adhérent choisit une **orientation de gestion** dans le **compartiment classique** :

- gestion par grilles avec orientation de gestion « Equilibre » ou « Dynamique » (NOI)
- qui respecteront le ratio de 33% d'UC adéquates
- avec des frais de gestion 1% / frais de mandat 1% / pas de frais d'arbitrage



Orientation Équilibrée

L'épargne est exposée entre 33% et 70% aux marchés actions.



Orientation Dynamique

L'épargne est exposée entre 50% et 100% aux marchés actions.